

aux droits du Parlement. Le ministre du Commerce,—mon voisin de Winnipeg,—est du même avis que moi à cet égard. Il ne m'entendra pas défendre l'ancien gouvernement, même aussi peu que ce soit. Mais, monsieur le président, le ministre du Commerce et d'autres comptaient parmi ceux qui ont critiqué le gouvernement précédent parce qu'il avait refusé ses droits au Parlement. Ils sont de ceux qui ont cité comme raison de leur arrivée au pouvoir et de leur élection le désir du public de remplacer un gouvernement qui ne tenait pas compte de ces droits. Et voilà que le gouvernement actuel entreprend une chose que n'auraient jamais imaginée les libéraux!

L'hon. M. Churchill: Vous avez la liberté de parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La liberté? Quelle liberté aurons-nous de débattre les crédits, c'est-à-dire l'argent qu'on dépensera entre ce moment-ci et la date des élections, l'argent qu'on dépensera entre le début de la nouvelle année financière, soit le 1^{er} avril, et le jour où le Parlement se réunira à nouveau après les élections? Aucune. Les libéraux ont pris des mesures pour nous empêcher de parler à la Chambre. Les honorables vis-à-vis, en suivant la ligne de conduite qu'ils nous proposent au sujet de ce crédit supplémentaire du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration que nous examinons, adoptent une méthode qui ne nous permettra nullement de discuter ces sommes qui, d'après mes estimations, atteindront un milliard de dollars et davantage.

Oui, nous aurons notre heure. Le premier ministre nous dira sans doute, dans quelques heures, que nous aurons l'occasion de soumettre cette question aux Canadiens. Les élections ont été importantes l'an dernier: les droits du Parlement ont vraiment été la question en jeu en ce qui concerne les Canadiens. Cette question n'a pas été complètement résolue. A la place de l'ancien régime, nous avons un gouvernement qui abandonne une partie de ses principes,—ses idées,—bien que l'ex-ministre de la Justice, l'ex-ministre des Finances, M. Drew et d'autres aient dit, à ce propos, que c'est ici l'endroit où nous en venons aux prises,—c'est ce qui compte,—que la suprématie du Parlement doit s'exprimer surtout par le contrôle qu'il exerce sur les dépenses publiques. Pourtant, nous avons maintenant un gouvernement qui dit qu'il est parfaitement régulier de prévoir de fortes sommes à voter dans le secret des réunions du cabinet et que le Parlement ne peut même pas avoir l'occasion d'en discuter.

Toutefois, cela va se faire sous la direction d'un gouvernement dont le ministre des Finances a dit catégoriquement à la Chambre,

le 4 décembre, que toutes les prévisions budgétaires seraient soumises au comité des subsides et que les honorables députés auraient l'occasion alors de faire tous les discours pertinents. Le même ministre dit maintenant qu'il ne règle pas le cours du destin. Celui qui croit régenter le destin est apparemment tellement nerveux en pensant à son parti qu'il veut se débarrasser du Parlement avant qu'il ait eu la chance d'exercer sa plus importante fonction, savoir celle de contrôler les dépenses d'une manière efficace et effective.

Je m'aperçois, monsieur le président, que vous vous tenez sur le bord de votre fauteuil, comme si vous étiez sur le point de me dire que mon temps est expiré. Dans ce cas, je suis disposé à terminer maintenant mes observations, sous réserve, évidemment, de savoir si je devrai y revenir.

Il est intéressant de voir comment les choses se passent. Le ministre intérimaire de la Citoyenneté et de l'Immigration m'a, en quelque sorte, accusé de les avoir gardés pour moi, mais j'ai répondu à cela en disant que je n'avais obtenu les renseignements nécessaires qu'hier seulement. En vérité, j'ai été surpris de les obtenir. Je pensais que les libéraux avaient probablement agi de même dans les années passées.

L'hon. M. Sinclair: Pas nous!

Une voix: Oh non, jamais!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'eût été dans leur manière. Il semble que leurs conseillers les en aient dissuadés, alors que le présent gouvernement aurait, au dire de mon honorable ami, reçu un avis contraire. Je me demande qui a bien pris cette décision. Nous venons de lancer cette offensive parce que nous venons d'aborder ce crédit, celui qui devrait prévoir l'affectation des fonds dépensés par mandat du gouverneur général. Quant à moi, ce n'est que depuis hier que je dispose de renseignements complets.

Le ministre intérimaire de la Citoyenneté et de l'Immigration a dit qu'il serait absurde d'enfler les crédits supplémentaires d'une somme déjà fournie par arrêté en conseil, et déjà dépensée. J'aimerais lire un passage de la loi des subsides numéro 3, de 1940, année où des mandats du gouverneur général ont été sollicités pour de grosses sommes. Il s'agissait de sommes nécessitées par la situation d'urgence créée par la déclaration de la guerre. Voici cet extrait:

Toutefois, le montant que la présente loi autorise à payer et à appliquer à l'égard de chaque article énoncé dans ladite annexe A, est censé comprendre, sans s'y ajouter, le montant autorisé pour chaque semblable article par des mandats du gouverneur général émis pendant l'année financière 1940-1941 antérieurement au 16 mai 1940.